



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

amiante

Question écrite n° 70113

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les procédés mis en oeuvre pour le désamiantage de bâtiments privés publics ou industriels. Il constate que lors de ces désamiantages, les matériaux sont principalement orientés vers des centres d'enfouissement. Aussi, il souhaite connaître les mesures qui pourraient être prises pour favoriser la solution de l'inertage qui paraît meilleure dans la mesure où elle élimine tout risque de pollution nouvelle et de maladie par contamination. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux filières d'élimination des déchets d'amiante. Il existe actuellement en France deux filières d'élimination de l'amiante dit libre ou friable : l'enfouissement en décharges pour déchets dangereux (11 sites en France) et la vitrification (1 site implanté dans les Landes). Une des conditions fondamentales à une bonne gestion des déchets amiantés est d'éviter l'exposition des générations actuelles et futures à l'amiante. Comme le précise le rapport du professeur Got datant de 1998, les conditions de stockage dans les centres d'enfouissement pour déchets dangereux « sont satisfaisantes compte tenu de l'insolubilité et de la stabilité du produit ». Les deux filières d'élimination répondent donc de manière durable à l'exigence de non-exposition grâce à la mise en place d'une couverture, à l'instauration de servitudes dans le cas du stockage et à la destruction des fibres d'amiante dans le cas de la vitrification. Néanmoins, au niveau environnemental, cette dernière filière présente l'inconvénient de consommer une énergie considérable. Il convient avant tout d'apprécier toute nouvelle création de site d'élimination des déchets d'amiante friable par enfouissement ou inertage au regard des besoins et des capacités d'élimination déjà existantes en France.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70113

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6771

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9203